DIU

Coordination gérontologique

Cette formation ouvre une année sur deux en alternance avec le DIU Médecine de la personne âgée
2022 -2023 : DIU de Coordination Gérontologique, puis chaque année paire
2023 -2024 : DIU Médecine de la Personne Agée, puis chaque année impaire

Responsables

Pour Dijon :
Pr Pierre JOUANNY, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, UFR des Sciences de Santé, Pôle Personnes Âgées – Service de Gériatrie Ambulatoire, CHU de Dijon

Phoca PDF

Pour Besançon :
Pr Régis AUBRY, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, UFR de Médecine, Pôle Personnes Âgées, CHU de Besançon

Présentation

Contexte : cette formation est une refonte de la Capacité de Gérontologie à l'université de bourgogne.

Ce diplôme dure un an et fait partie, d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la capacité de médecine de gérontologie (à partir de la rentrée 2021) qui forme aux fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie (Dispositifs d'Appui à la Coordination, DAC, entre autres).

Le DIU « Médecine de la personne âgée » est un prérequis nécessaire à l'inscription au DIU coordination Gérontologique.

Il s'agit d'un DIU reposant sur des supports de e-learning disponibles en distanciels, des séminaires présentiels et des stages. Un comité pédagogique local mixte Dijon/Besançon assure la coordination de ces deux DIU.

Objectifs de la formation

À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure d'assurer le rôle de médecin coordonnateur d'EHPAD en mobilisant un ensemble de compétences cliniques, managériales et éthiques dans la conduite de ses missions :

- Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins

Phoca PDF

- Donner un avis sur les admissions des personnes à accueillir
- Présider la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement
- Evaluer et valider l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins
- Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques
- Coordonner la réalisation d'une évaluation gériatrique
- Contribuer auprès des professionnels de santé à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation
- Elaborer un dossier type de soins
- Coordonner, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité
- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents
- Identifier les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques
- Réaliser des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux
- Elaborer, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour.

À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure d'animer (ou de participer à) un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées et notamment :

- Au niveau de la coordination des acteurs territoriaux :
    - Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des personnes accompagnées
    - Conseiller les acteurs du territoire sur la politique gérontologique et les bons soins aux personnes âgées.
    - Participer à la promotion et aux négociations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif auprès des acteurs du territoire
    - Animer les réunions de coordination sur le territoire des acteurs médicaux.
    - Identifier les risques éventuels pour la santé publique sur le territoire et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la réponse à

Phoca PDF

ces risques

- Au sein du dispositif :
  - Donner un avis sur les admissions des personnes à accompagner.
  - Participer à ou coordonner l'évaluation de l'état de dépendance des personnes accompagnées et l'élaboration de leurs projets de santé personnalisée.
  - Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins du dispositif.
  - Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation au sein du dispositif.
  - Veiller à l'application et à l'amélioration des bonnes pratiques gériatriques au sein du dispositif entre autres par l'analyse des pratiques professionnelles.
  - Participer à la mise en œuvre du dossier type de soins en tenant compte des systèmes d'information et du secret médical.
  - Participer à la rédaction du rapport annuel d'activité dans une approche réflexive.

Organisation pédagogique

133 heures d'enseignement sur 1 année universitaire

Pratique pédagogique

70 heures à distance (e-learning)

63 heures (9 journées de 7 heures) réparties entre UFR Sciences de Santé de Dijon et UFR de Médecine de Besançon

2 heures pour l'examen final.

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

Phoca PDF

Contenu

Modules à distance

***E-learning* : enseignements théoriques :** 70 h sur la plateforme et 130 h de travail personnel

Modules en présentiel

Enseignements cognitifs

- forum questions/réponses et retour sur le e-learning

Travaux sur des cas cliniques (échanges de pratiques)

- apprentissage par compétence
- séminaire thématiques

Les journées d'enseignement seront alternativement à Dijon (journée d'accueil + 4 jours) et à Besançon (4 jours). Chaque journée comprend 3.5 heures le matin et 3.5 heures l'après-midi, soit 7 heures par journées et 63 heures en tout.

Stages pratiques

20 demi-journées

- dont au moins la moitié en EHPAD
- et pour l'autre moitié au sein d'un dispositif territorial gérontologique,
- sous la direction d'un gériatre titulaire d'une capacité ou d'un DES/DESC de Gériatrie
- ou du DIU de « Coordination gérontologique ».

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS
Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB
UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON
Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821
SIRET : 19211237300589
Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)
L'UMDPCS est une antenne du SEFCA
(service commun de l'université de Bourgogne)
dédiée au secteur Santé et DPC.

Phoca PDF

Participation optionnelle et recommandée :

- congrès régional de Gériatrie de la Société de Gérontologie de l'Est
- aux Journées annuelles de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie (JASFGG)

Public

Public visé :

- Médecins thésés, ayant un projet professionnel en gérontologie ou auprès de personnes âgées, de préférence en région Bourgogne-Franche Comté
- Médecins souhaitant assurer la fonction de Médecin coordonnateur d'EHPAD et/ou médecins impliqués dans des dispositifs de coordination gérontologique (réseaux gérontologiques, CTA, PTA, MAIA, CLIC, DAC, CPTS…).

Les candidats de l'ex-région Bourgogne s'inscrivent à Dijon, et ceux de l'ex-Franche Comté à Besançon. Des candidatures extérieures peuvent exceptionnellement être acceptées par le responsable de la formation.

Prérequis :

- Être titulaire du DIU de « Médecine de la Personne Âgée »
- Être titulaire d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et pouvoir exercer la médecine de plein droit en France
- Pour les praticiens à diplôme hors Union Européenne, être lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'accès à l'exercice (PAE).
- Sur demande explicite, et à la discrétion de la commission de sélection, le candidat peut solliciter une dispense du DIU de Médecine de la Personne Âgée, s'il peut faire valoir une

Phoca PDF

expérience et une expertise suffisante.

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan du Diplôme, CV, lettre de motivation avec projet professionnel

Validation de la formation

Condition d'assiduité (présentiel)

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. Sauf motif impérieux, l'assiduité est validée à condition d'avoir été présent aux 9 journées de séminaires locaux.

Validation de la partie théorique (e-learning)

Validation du module d'e-learning à condition d'atteindre les scores de 100% aux QRM évaluatifs et de 100% des feedbacks. Les modalités de validation du e-learning, sont identiques au niveau national et sont validées annuellement en CNEG.

Réussite à une épreuve écrite distanciel sur SIDES-NG sur 1h30 (Note éliminatoire : 10/20)

En cas d'échec à l'une ou l'autre des épreuves, une deuxième session est organisée au niveau interrégional conjointement par Dijon et Besançon.

Validation de la pratique

Phoca PDF

Réalisation d'un mémoire portant sur :

- Un Récit de situation complexe authentique (RSCA)
- Ou une démarche qualité (EPP selon une méthode HAS)
- Ou d'un projet professionnel innovant

Présentation orale du mémoire devant un Jury commun (Dijon/Besançon)

Note éliminatoire : 10/20, durée 30 minutes (10 minutes de présentation, 20 minutes de discussion)

L'évaluation pratique est organisée par le comité pédagogique (Dijon et Besançon)

lors de journée de stage dans des structures qualifiées avec des gériatres encadrant qualifié

Intervenants

Pr Pierre JOUANNY, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, UFR des Sciences de Santé, Pôle Personnes Âgées – Service de Gériatrie Ambulatoire, CHU de Dijon

Autres intervenants : gériatre(s), médecin(s) coordonnateur(s), psychiatre(s), neuropsychologues(s), professionnels soignants des secteurs sanitaire et médico-sociaux, professionnels des secteurs médico-sociaux…